



## COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

### Extrait du registre des DÉLIBÉRATIONS du Conseil de Communauté

#### SEANCE DU 29 JUIN 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil de Communauté, sur convocation adressée le 23 juin 2023 et sous la présidence de Monsieur Ahamada DIBO, s'est réuni en séance publique à la Halle Aux Toiles d'Alençon.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

Mme Sophie DOUVRY qui a donné pouvoir à M. Philippe DRILLON, M. Michel GENOIS qui a donné pouvoir à M. Patrick JOUBERT, M. David LALLEMAND qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie KOUKOUNGON, M. Jérôme LARCHEVEQUE qui a donné pouvoir à M. Patrick COUSIN, M. Gérard LURCON qui a donné pouvoir à M. Daniel VALLIENNE, Mme Sylvaine MARIE qui a donné pouvoir à M. Romain BOTHET, Mme Catherine MAROSIK qui a donné pouvoir à M. Emmanuel TURPIN, M. Thierry MATHIEU qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël CORMIER, M. Joaquim PUEYO qui a donné pouvoir à M. Ahamada DIBO, M. Maxence SEBERT qui a donné pouvoir à M. Jean-Patrick LEROUX, M. André TROTTEY qui a donné pouvoir à Mme Pascale PATEL, Mme Martine VOLTIER qui a donné pouvoir à Mme Viviane FOUQUET.

M. Francis AIVAR, M. Joseph LAMBERT, M. Jean-Marie LECLERCQ, M. Alain MEYER, Mme Virginie MONDIN, M. Edgar MOULIN, Mme Sandrine POTIER, Mme Annette VIEL, excusés.

**Secrétaire de séance : AUBRY Didier**

**Le procès-verbal** de la dernière réunion du **6 avril 2023** est adopté à l'unanimité.

**N° 20230629-051**

#### **RESTAURATION SCOLAIRE**

**Tarifs de la restauration scolaire - Modification de la grille tarifaire applicable pour l'année scolaire 2023-2024**

**Education**

LA/EH/GC/MG/AB

Par délibération en date du 6 avril 2023, le Conseil de communauté a souhaité fixer les tarifs applicables pour les repas de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2023-2024, en appliquant une augmentation de 5 % aux quotients familiaux, aux tarifs normaux et aux tarifs majorés "repas exceptionnel" (repas non réservés dans le respect du délai de prévenance prévu par le règlement intérieur). Or, il a été constaté qu'une erreur s'est glissée dans la grille tarifaire telle que présentée en annexe du rapport : les tarifs majorés de plusieurs tranches tarifaires n'ont pas été augmentés de 5 % pour 2023-2024 mais diminués. Aussi, il est proposé de corriger la grille tarifaire 2023-2024 en appliquant l'augmentation précitée.

Par ailleurs, au regard de l'impact de l'augmentation décidée sur le tarif forfaitaire en vigueur pour les familles ne résidant pas sur le territoire communautaire, d'un montant très largement supérieur aux tarifs applicables aux habitants de la Communauté urbaine d'Alençon, il est souhaité revoir la grille tarifaire adoptée pour l'année scolaire 2023-2024. Ainsi, pour le tarif "enfants résidant hors Communauté Urbaine", il est proposé de ne pas appliquer l'augmentation de 5 % initialement envisagée et d'ajuster la grille telle que présentée en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 "Finances", réunie le 13 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Consultatif, réuni le 22 juin 2023,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la grille tarifaire applicable pour l'année scolaire 2023-2024, telle que proposée en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou sa déléguée à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

**Pour extrait conforme,  
Pour le Président,  
La Conseillère Communautaire déléguée,**



**Nasira ARCHEN**

